

AUTORISATION D'EXHUMATION

Nous, Maire de la commune de MER (Loir-et-Cher),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2213-40 à R 2213-42 ;

Vu l'article 426-7 de l'IGREC (Instruction Générale Relative à l'État-Civil) ;

Vu la délibération n° 2026-04-05 du conseil municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021 / 9 du 2 février 2021 relatif au règlement intérieur des cinq cimetières de la commune de Mer ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025 / 50 du 1^{er} juillet 2025 autorisant le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés ;

Vu l'arrêté n° 2025 / 263 du 2 septembre 2025 reprise administrative des concessions suite à la procédure de constat d'abandon dans les 5 cimetières du 24/03/2025;

Vu la Décision n° 2026 / 69 du 2 juillet 2026 reprise de 15 concessions à l'ancien cimetière;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le relevage des corps des concessions dans **l'ancien cimetière à Mer, pour les emplacements** désignés ci-dessous :

Emplacement	N° concession	Défunts	Année de décès	N° Procédure Constat d'Abandon
ANCIEN - A - 69	442	ADAM Jules	1916	MA12
		VABE Philibert	1919	
ANCIEN - A - 160	940	GOBIN Camille et Amélie	1943	MA20
ANCIEN - A - 171	953	JOUAN Marie	1944	MA18
ANCIEN - A1 - 56	1898	RAIMBAULT Gustave et Marie	1956	MA24
ANCIEN - A2 - 96	421	GASSELIN André et Louise	1923	MA30
ANCIEN - C - 7	294	ROUSSEAU Marguerite et Désirée	1956	MA47
ANCIEN - C - 9	244	DEBRAY Louise et Lucy	1930	MA49
ANCIEN - C - 16	600	CHANTOME	Années 1930	MA50
ANCIEN - C - 25	635	ORTIOU Marie et Tadhée	1934	MA52
ANCIEN - C - 32	643	GROUSTEAU Fernand et Michèle	1935	MA54

ANCIEN - C - 44	83	BERGERON Jean et Antoinette	1878	MA56
ANCIEN - C - 57	314	TOURNOIS Jules	1930	MA57
ANCIEN - F - 25	744	MAGNIEN Lucien et Marie	1933	MA60
ANCIEN - G - 42 BIS	3023	TOURNOIS Louis et Désirée	1913	MA71
ANCIEN - G - 49	641	STOLZ Jacques	1928	MA74
		DUPERRAY Marguerite	1983	

De procéder à l'exhumation, à la réduction des corps avec une mise en reliquaire identifiés, et de réinhumer ces reliquaires au sein de l'ossuaire du nouveau cimetière.

Autorisons les Pompes Funèbres CATON à commencer les travaux nécessaires **du 14 septembre 2026 au 18 septembre 2026** entre 08 heures 30 et 18 heures pour l'exhumation et pour la réinhumation en cercueil ou en reliquaire, et mis à l'ossuaire du nouveau cimetière.

Autorisons le dépôt temporaire des corps des défunts désignés ci-dessus dans le caveau provisoire.

Le service de Police Municipale ainsi qu'un agent des Pompes Funèbres veilleront au respect de la réglementation pour l'ensemble des opérations funéraires, ils seront présents selon les nécessités de service pour assister à cette opération afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements, qui aura lieu le **du 14 septembre 2026 au 18 septembre 2026** entre 08 heures 30 et 18 heures.

L'autorité publique sera informée sans délai, de tout manquement aux règles de salubrité publique.

L'opérateur funéraire habilité à l'exécution de cette opération est l'entreprise : Pompes funèbres CATON, 32, avenue Maunoury à Mer - 41500.

Fait à Mer, le 25 août 2026



Le Maire,

Jpél MARQUET